



Guide de contrôle EPI par l'ASC Escalade

Les EPI, Equipements de Protection Individuelle sont au cœur de notre discipline car ils nous permettent de grimper sans mettre notre vie en jeu. C'est en grande partie eux qui nous tiennent en vie avec l'aide de l'assureur. Ce matériel est testé pour pouvoir tenir un humain et retenir une chute et répond donc à des normes de sécurité.

Ces normes obligent plusieurs niveaux de surveillance :

- Un contrôle de routine qui doit se faire à chaque utilisation
- Un contrôle complet de tous ses EPI au moins une fois par ans



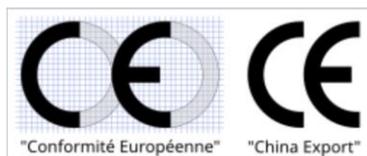
Pour effectuer ces opérations correctement, il est nécessaire d'avoir un classeur physique ou virtuel avec toutes les informations dont l'on a besoin. Toutes les consignes sont dans la notice d'utilisation du fabricant, vous devez donc la garder dans ce classeur.

Si votre EPI ne répond plus à ces normes de sécurité, il faut le mettre au *rebut*. Cela veut dire que vous devez le détruire, et ne surtout pas le jeter, afin d'éviter que quelqu'un d'autre puisse s'en servir et mettre sa vie en danger.

Pour vérifier correctement vos EPI vous devez respecter les étapes détaillées ci-dessous.

A. Origines

1. Marquage CE :

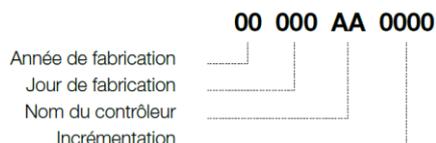


Il signifie « conformité européenne » et approuve que les normes de sécurité ont été contrôlé. Attention à bien vérifier votre marquage, certains petits malins font presque les mêmes.

S'il n'est pas inscrit sur votre EPI, danger !

2. Numéro de série :

C'est le seul moyen légal de différencier et donc de répertorier votre matériel, il ressemble généralement à une suite de chiffre et lettre, comme par exemple celle-ci :



Et non, on ne peut pas dire : «le mien c'est celui avec le scotch rouge», aux yeux de la loi, ça ne suffira pas ! D'ailleurs faite très attention à tous ses scotchs et marqueurs indélébiles, ce sont des produits chimiques et non adaptés que vous appliquez directement sur des parties sécuritaires, donc interdit.

3. Date d'achat et de mise au rebut :

Grâce au numéro de série et à votre notice du fabricant, vous pouvez donc trouver la date de fabrication de votre matériel. Pour les cordes, c'est parfois la couleur d'un filament à l'intérieur qui indique l'année de fabrication. C'est important de la connaître, car en fonction du type d'EPI, certains ont une durée de vie limitée :



Année	Couleur	Année	Couleur
0	noir	5	vert
1	brun	6	bleu
2	rouge	7	violet
3	orange	8	gris
4	jaune	9	rose

Les parties métalliques n'ont *souvent* pas de date de mise au rebut associée. Mais les parties en tissu, ont *souvent* une durée de vie maximale de 10 ans. Même si votre EPI n'a servi que 3 fois et qu'il est toujours comme neuf, il n'est plus aux normes. C'est frustrant ! C'est donc une bonne raison pour l'utiliser le plus souvent possible ☺. *Le plus souvent* ne veut pas dire toujours, pour être sûr, il faut vérifier la notice du fabricant que vous avez soigneusement gardé.

B. Antécédents

1. Fréquence d'utilisation

Plus le matériel est utilisé, plus il s'abîme, donc en fonction de son rythme d'utilisation il faut le vérifier plus ou moins souvent et parfois le jeter plus tôt. Par exemple les cordes du club utilisées tous les jours n'ont même pas une durée de vie de 2 ans.

2. Condition d'utilisation

Il est indispensable d'avoir une fiche de suivi de l'EPI qui retrace toutes les conditions dans lesquelles vous l'avez utilisé. Par exemple, s'il a été utilisé pendant une pluie, ou mouillé, ou au bord de mer avec du sel qui s'est peut-être déposé dessus, la qualité peut être altérée. Il convient donc de l'entretenir et de le vérifier correctement ensuite. Les chutes violentes avec de gros facteurs provoquent également des dégradations, qui peuvent être invisible. Il faut se renseigner dans la notice du fabricant pour voir combien de grosse chute peut subir votre corde. De la même façon le matériel métallique qui tombe de haut sur une surface dur est souvent endommagé par des microfissures.

3. Condition d'entretien et de stockage



Cette fiche de suivi peut également retracer les conditions d'entretien et de stockage. Par exemple la façon de le laver, si c'est avec du produit chimique vous pouvez tout de suite jeter votre EPI.

Si vous garder votre matériel, tout l'hiver dans une cave humide ou au soleil, il se peut également qu'il est perdu en qualité quand vous le ressortirez.

Prendre soin de ses EPI, c'est prendre soin de sa vie !

C. Vérifications

Avant de procéder à la vérification, il faut savoir ce qu'il va falloir contrôler pour chaque type d'EPI. Il faut donc différencier les parties qui servent de maillon dans la chaîne d'assurance et les éléments de confort qui ne sont pas indispensables. Voici donc la liste des parties à vérifier pour chaque matériel que vous pouvez avoir :

- Pour baudrier : sangle, point d'encordement, anneau d'assurance, boucle de réglage.
- Pour système d'assurance type grigri: rabat, came, passage corde, poignée.
Il convient également de faire une vérification fonctionnelle au sol.
- Pour système d'assurance type puit ou smart : corps, passage corde, élément de connexion.
Il convient également de faire une vérification fonctionnelle au sol.
- Pour casque : coque, calotte, tour de tête, système de réglage, sangle et jugulaire.
- Pour corde : gaine, âme
- Pour mousqueton : corps, doigt, bague de verrouillage
- Pour dégaine : mousqueton 1, sangle, mousqueton 2
- Pour longe : corde, bloqueur (si longe réglable), couture, mousqueton.
Il convient également de faire une vérification fonctionnelle au sol pour une longe réglable.

Ce guide fait par l'ASC Escalade utilise les informations des notices d'utilisation des EPI et des procédures de vérification Petzl®. En aucun cas, il ne les remplace. Si vous avez des doutes ou voulez plus de cas concrets, nous vous conseillons de faire un tour sur le site de Petzl®, ou de demander à un des responsables de votre club.